



N° 1 - 2012

Lettre d'information du Plan d'action Lièvre

Editeur : République et canton du Jura – Office de l'Environnement - Domaine Nature

Décembre 2012

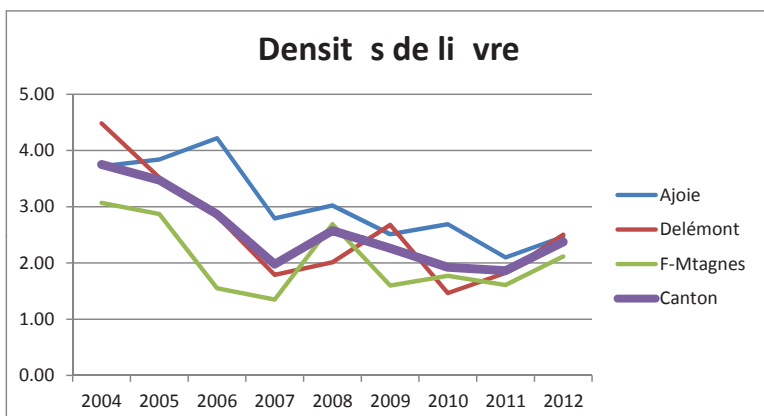
Editorial

Suite à une diminution drastique des effectifs de lièvre brun dans le canton du Jura, un plan de mesures a été établi par un groupe de travail réunissant les milieux de la chasse, de l'agriculture et de la protection de la nature. Les objectifs du plan sont l'augmentation des effectifs à un niveau durable (min. 6 ind/km²) en 2016 dans 4 secteurs prioritaires et en 2020 en moyenne cantonale. Les 9 mesures proposées s'articulent autour de 5 axes comprenant la limitation de la prédation, la lutte contre le braconnage, la revitalisation de l'habitat, le réseau de réserves de chasse et la communication. Un effort particulier de revitalisation de l'habitat est encouragé grâce à la fourniture des semences et des jeunes plants aux agriculteurs. Des objectifs quantitatifs de milieux favorables pour le lièvre sont émis et devront être mis en place dans les réseaux écologiques (OQE) du canton. Ces objectifs se calquent sur les expériences réalisées en Suisse,

en particulier dans le canton de Schaffhouse où une proportion de 10 % de la SAU en surfaces favorables au lièvre s'est révélée nécessaire pour provoquer un redressement des effectifs à un niveau durable. Les valeurs cibles proposées pour le canton du Jura sont légèrement inférieures selon les régions, eu égard à l'importante mosaïque d'autres milieux bénéfiques au lièvre tels que les lisières structurées ou les petits boisements au sein du paysage cultivé. Un suivi scientifique des mesures permettra d'adapter en cas de nécessité les fiches d'action du projet pour assurer la réalisation des objectifs.

Le plan de mesures dénommé «Plan d'action Lièvre» a été ratifié par le Gouvernement jurassien en date du 11 décembre 2012. Sa réalisation est confiée au Domaine Nature de l'Office de l'Environnement avec l'aide de tous les partenaires et services concernés.

Evolution des effectifs entre 2004 et 2012



Les lièvres sont recensés dans le canton chaque printemps par les gardes faune, en collaboration avec la Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs (FCJC). Ils sont comptés le long de parcours échantillons représentatifs des 3 districts. Ces parcours sont effectués en véhicule, de nuit, et les animaux sont comptés en éclairant les surfaces ouvertes grâce à un phare puissant. La densité des lièvres, en diminution régulière en Suisse, a atteint en moyenne dans le canton du Jura 1.98 individus au km² en 2007, puis 1.86 en 2011. En-dessous d'un seuil de 2 individus, une population est considérée comme non viable. Une légère remontée s'amorce en 2012, ce qui est un signe positif.

Les mesures du plan d'action, qui sont détaillées ci-dessous, sont pour certaines déjà opérationnelles grâce aux réseaux OQE validés dans le canton. L'application généralisée du plan devrait ces prochaines années renforcer cette évolution positive.



Le monitoring du lièvre se fait par comptages nocturnes sur itinéraires échantillons (photo J.-C. Schaller).

Résumé du plan d'action lièvre

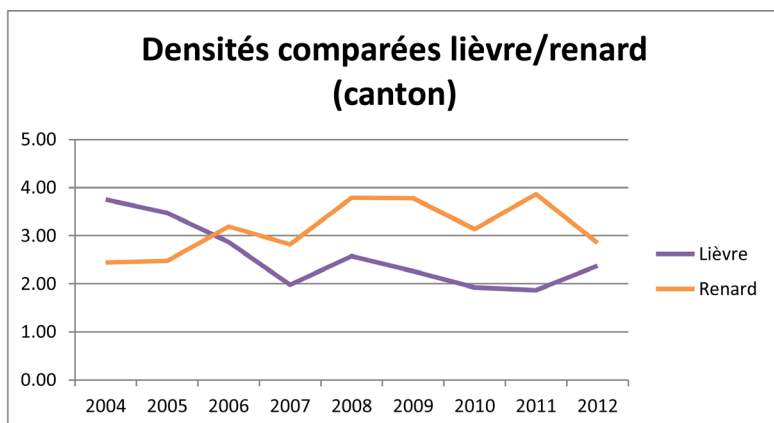
1) Limiter l'effet de la prédation

Le plan d'action prévoit de contrôler les populations de renard, prédateur principal du lièvre, lorsqu'elles sont trop nombreuses, soit au-delà de 2 individus au km². Un monitoring du renard est donc effectué en parallèle à celui du lièvre. En périodes de pullulation du campagnol terrestre et du campagnol des champs, les renards seront épargnés, car ils consomment exclusivement des rongeurs.

Un effort de limitation des corvidés sera également entrepris, ces derniers étant des prédateurs confirmés des levrauts selon des observations récentes.

restauration d'un habitat favorable. Les réseaux écologiques dans l'agriculture (réseaux OQE) donnent l'opportunité d'instaurer des mesures favorisant la reproduction du lièvre. Ces réseaux devront mettre en place à terme une proportion d'au moins 8 % de surfaces de compensation écologiques (SCE) utiles au lièvre dans les zones de grandes cultures, d'au moins 4 % dans les zones de cultures herbagères.

Les surfaces de SCE qui sont à installer pour le lièvre sont les jachères florales, les prairies extensives ou peu intensives, les ourlets sur terres assolées et les haies et bosquets. Les bandes culturales extensives sont aussi particulièrement favorables. Pour encourager leur mise en place, le canton va financer les semences nécessaires



2) Limiter l'effet du braconnage

Les récentes affaires de braconnage montrent que cette activité se poursuit épisodiquement dans le canton. Là où le lièvre reprend, la tentation du tir illégal pourrait se renforcer. Les opérations de gardiennage seront renforcées en conséquence.

3) Revitaliser l'habitat du lièvre

Les expériences menées dans d'autres cantons montrent l'effet positif indubitable d'une bonne



Paysage agricole favorable et défavorable au lièvre (Vendlincourt)

(dans des secteurs prioritaires dans un premier temps) ou les arbustes à planter (dans tout le canton). La FCJC va jouer un rôle actif pour favoriser l'implantation de nouvelles surfaces de SCE en allant à la rencontre des agriculteurs.

Les SCE seront gérées de manière favorable au lièvre, par exemple en maintenant 10 % des prairies non fauchées à chaque passage.



Jachère florale particulièrement favorable, aérée et ensoleillée (Coeuve).



Prairie peu intensive avec 10 % non fauché au mois d'août (Le Peuchapatte).

En complément, des lisières étagées comportant un ourlet herbacé seront aménagées dans le cadre du programme biodiversité en forêt mené par l'Office de l'Environnement.



Lisière restaurée à Delémont (photo N. Buchwalder).

4) Optimiser le réseau des réserves de chasse

Le réseau des réserves de chasse sera étoffé pour le lièvre, en considérant ses capacités biologiques de déplacement et de recolonisation. Ce réseau sera garant du maintien durable d'une population en cas de réouverture contrôlée de la chasse du lièvre. L'habitat y sera revitalisé.

5) Communiquer les mesures et les résultats

Les corporations concernées, au premier chef les agriculteurs et les chasseurs, seront informées du déroulement du plan et de ses résultats. L'information sera également transmise aux instances politiques, aux organisations concernées et au grand public une fois par année, grâce à l'outil que vous tenez en main !



Lièvres bouquinant dans un pré (photo J.-C. Schaller).

Rédaction :
Michel Blant, Faune Concept (Neuchâtel)

Photos :
M. Blant, J.-C. Schaller, N. Buchwalder

Pour s'abonner électroniquement à la lettre d'information du Plan d'action lièvre, il suffit d'envoyer ses coordonnées (adresse e-mail) à : secr.env@jura.ch (même adresse pour se désabonner).

On peut s'abonner à un exemplaire imprimé en envoyant son adresse postale à :
Office de l'Environnement
Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
2882 St-Ursanne

